Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basacote Plus 9 M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

49 Avenue Georges Pompidou 92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Information supplémentaire : EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur

demande.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrem ent	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01- 2119490981- 27-0050	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
Tétraborate de disodium pentahydrate	12179-04-3 215-540-4 01- 2119490790- 32-XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 0,2

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical. En cas d'inconscience,

allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste,

consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas

faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants :

Méthémoglobinémie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions

vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie :

Administrer du chlorure de toluonium.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence: FDS_219_N

Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015 Remplace les éditions précédentes

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction

inappropriés

: Mousse Produit sec

Dioxyde de carbone (CO₂)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant la : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés : Monoxyde

d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Information supplémentaire

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Référence : FDS_219_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015 Remplace les éditions précédentes

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage

contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de toute contamination.

Protéger de l'action de la chaleur.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique,

possibilité de prise en masse ou désagrégation).

commun

Précautions pour le stockage en : Stocker à l'écart d'autres produits.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence: FDS_219_N

Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015 Remplace les éditions précédentes

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNFI

Nitrate d'ammonium : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 37,6 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques

Durée d'exposition: 1 jr Valeur: 11,1 mg/m³

PNEC

Nitrate d'ammonium : Eau douce

Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond Valeur: 4,5 mg/l

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention

(particules solides de produits inertes)).

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide

Couleur : divers
Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Env.5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Sans rapport
Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité de vapeur relative : Non applicable
Densité relative : Non applicable
Masse volumique apparente : Env.1.150 kg/m³

Hydrosolubilité : Soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: N'est pas auto-inflammable

Décomposition thermique : Env.130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une

décomposition thermique. Le produit est susceptible d'auto-

entretenir et de développer la décomposition thermique.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence : FDS_219_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

Viscosité, dynamique : Non applicable
Viscosité, cinématique : Non applicable
Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions., Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites,

substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des

hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote,

ammoniac.

Référence : FDS_219_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015 Remplace les éditions précédentes

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405

Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de

produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

Nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/

la formation de poussière étant faible).

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500

mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Toxicité spécifique pour

exposition répétée

: rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256

mg/kg, OCDE Ligne directrice 453

certains organes cibles -

: rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées:

étude à 28 jours ou à 14 jours.

Tétraborate de disodium pentahydrate :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.200 - 3.400 mg/kg, rat

: CL50: > 2,0 mg/l, rat, OCDE Ligne directrice 403 Toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50: > 2.000 mg/kg, lapin

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires : lapin, Résultat: Irritation modérée des yeux, Classification:

8/12

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence : FDS_219_N Edition révisée n° 2 Version: 2015-01 Date de révision: 25/06/2015 Remplace les éditions précédentes

graves/irritation oculaire

Irritant

Sensibilisation respiratoire ou : Buehler Test, cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de cutanée

sensibilisation de la peau., OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50: 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en

statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

: CE50: 555 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique

Toxicité pour les algues : NOEC: 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues

vertes), autre(s), donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : CE 20: env. 850 mg/l, 0,5 h, boue activée, autre(s), donnée

> disponible. L'introduction appropriée de concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: CE50: 490 mg/l

: CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

tétraborate de disodium pentahydrate :

Toxicité pour le poisson : CL50: 74 mg/l, 96 h, limande

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

: CE50: 242 mg/l, 24 h, Daphnia magna

aquatiques.

Toxicité pour les algues : CE10: 24 mg/l, 96 h, algues vertes

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Composants:

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

: Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les

organismes aquatiques.

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et

l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le

récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement

l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière

Adivalor.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	ADNR	IMDG	IATA	
14.1 Numéro ONU	UN 2071	UN 2071	UN 2071	UN 2071	
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	NON SOUMIS	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER (UNIQUEMENT EN VRAC ou SANS EMBALLAGE)	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER EMS : F-H, S-Q		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	NON SOUMIS	Classe : 9 Etiquette : 9	Classe : 9 Etiquette : 9	Classe: 9 Label: 9	
14.4 Groupe d'emballage	NON SOUMIS	III	III	III	
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun		Non polluant marin	Aucun	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.				

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basacote Plus 9 M

Référence : FDS_219_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 2

Date de révision: 25/06/2015

Remplace les éditions précédentes

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Rubrique ICPE : 4702-I

Le tétraborate de disodium pentahydrate (CE 215-540-4) est présent dans la liste des substances candidates en vue d'une autorisation (Annexe XIV de REACH) ; décision n° ED/30/2010.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Cette FDS a été révisée : Section 2 et 3.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.